

Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur la

Chauve-souris blonde *Antrozous pallidus*

au Canada

MENACÉE
2010

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2010. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur la chauve-souris blonde (*Antrozous pallidus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xv p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).

Note de production :

Le COSEPAC remercie Mark Brigham, qui a rédigé le Sommaire du statut de l'espèce sur la chauve-souris blonde (*Antrozous pallidus*) au Canada, en vertu d'un contrat avec Environnement Canada. Justina Ray, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres, a supervisé la préparation du présent sommaire du statut de l'espèce et en a fait la révision.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Télééc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Pallid Bat *Antrozous pallidus* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011.
N° de catalogue CW69-14/2-7-2011F-PDF
ISBN 978-1-100-97288-6



Papier recyclé



COSEPAC

Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – novembre 2010

Nom commun

Chauve-souris blonde

Nom scientifique

Antrozous pallidus

Statut

Menacée

Justification de la désignation

Cette chauve-souris relativement grosse, mais rare, est limitée à la steppe arbustive semi-aride du sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. Bien que le nombre connu d'individus ait augmenté depuis la dernière évaluation, cela peut être attribuable à un effort de relevé accru et à une connaissance améliorée des sites de repos de l'espèce. Néanmoins, la population est toujours petite (moins de 1 000 individus), les falaises utilisées comme aire de repos sont très limitées, et l'aire d'alimentation est en déclin continu.

Répartition

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010.



COSEPAC Sommaire du statut de l'espèce

Antrozous pallidus

Chauve-souris blonde

Pallid Bat

Compétences : Colombie-Britannique, Parcs Canada, Service Canadien de la Faune

Évaluation actuelle du COSEPAC

Catégorie de statut :

DP VD M P

Date de la dernière évaluation : mai 2000

Justification de la désignation de la dernière évaluation :

Très petite aire de répartition; la plupart des milieux essentiels où la chauve-souris blonde se nourrit ont été détruits par suite de l'expansion agricole et urbaine et la perte de ces milieux se poursuit.

L'immigration de source externe est possible en provenance des populations adjacentes de l'État de Washington.

Nouvelle justification de la désignation (seulement si elle est différente de celle indiquée ci-dessus) :

Cette chauve-souris relativement grosse et rare ne se trouve que dans la steppe arbustive semi-aride du sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. Le nombre connu d'individus a augmenté depuis la dernière évaluation, mais cette augmentation peut être attribuée à une meilleure connaissance des sites de repos et à la multiplication des relevés. Néanmoins, on pense toujours que la population est petite (< 1 000). De plus, les milieux de repos sont très limités, les milieux où l'espèce se nourrit subissent un déclin continu et l'immigration de source externe en provenance des populations adjacentes de l'État de Washington est très peu probable.

Critères appliqués à la dernière évaluation :

Désignée comme « espèce menacée » à cause de la très grande probabilité d'immigration de source externe, même si l'espèce répondait au critère de la catégorie « en voie de disparition » (B1 + 2c).

Si une version antérieure des critères a été appliquée¹, faire correspondre avec les critères actuels : B1ab (iii) + 2ab (iii)

Si des critères différents sont proposés compte tenu de nouveaux renseignements, fournir une explication : Nouveaux critères proposés : D1.

Correspond aux critères B1 et B2, compte tenu de la petite zone d'occurrence et du faible indice de zone d'occupation, mais on ne peut invoquer qu'un des trois sous-critères (déclin continu de l'habitat), étant donné qu'on ne connaît pas le nombre de localités, mais qu'il y en a probablement plus de cinq, et qu'il est très peu probable que la population soit très fragmentée ou qu'elle subisse des fluctuations.

Correspond au critère D (espèce menacée), parce que les indices disponibles indiquent qu'il y a au moins 250 individus matures dans la population canadienne, mais sensiblement moins de 1 000.

Si les critères actuels ne peuvent pas être appliqués, donner une explication : Sans objet.

¹ Le COSEPAC a utilisé une version antérieure des critères quantitatifs d'octobre 1999 à mai 2001; on peut la consulter sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm

Recommandation : la mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce demeure inchangée)

Justification :

- données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée
 données supplémentaires insuffisantes pour justifier une mise à jour complète du rapport de situation

Preuves (préciser le cas échéant) :

Espèce sauvage :

Changement quant à l'admissibilité, la taxinomie ou les unités désignables : oui non

Explication :

Il n'y a pas de changement.

Répartition :

Changement de la zone d'occurrence : oui non inc.
Changement de la zone d'occupation : oui non inc.
Changement du nombre de localités actuelles connues ou déduites : oui non inc.
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui non

Explication :

La zone d'occurrence et la zone d'occupation n'ont pas été calculées dans le dernier rapport de situation, mais on pense que l'aire de répartition de la chauve-souris blonde est restée essentiellement identique à ce qu'elle était lors de la dernière évaluation. Aucun relevé ciblé des chauves-souris blondes n'a été effectué à l'extérieur de l'aire de répartition connue. Des relevés récents ont permis de découvrir plusieurs sites de repos de jour naturels (crevasses rocheuses; voir ci-dessous), et l'espèce ne se trouve toujours que dans la vallée de l'Okanagan, au sud de Penticton. La zone d'occurrence et l'indice de la zone d'occupation ont été calculés et portés sur une carte dans le présent sommaire du statut de l'espèce. Zone d'occurrence (méthode du polygone convexe minimum) = 244 km² (figure 1) et indice de la zone d'occupation (grille de 2 x 2 km) = 144 km² (figure 2).

Information sur la population :

Changement du nombre d'individus matures : oui non inc.
Changement de la tendance de la population totale : oui non inc.
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population : oui non inc.
Changement de la tendance de la superficie ou de la qualité de l'habitat : oui non inc.
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui non

Explication :

Avant 1988, la présence de chauves-souris blondes n'avait été signalée que 6 fois au Canada. Entre 1988 et 2000, 22 autres mentions ont été enregistrées (COSEPAC, 2000). La présence de l'espèce est difficile à déceler au moyen de techniques standard d'inventaire des chauves-souris, mais des relevés améliorés effectués depuis 2000 ont eu comme résultat une forte augmentation du nombre total de mentions. En tout, 4 relevés ont été effectués dans le sud de la vallée de l'Okanagan pour la période de 2002-2005 (Rambaldini et Brigham, 2004; Rambaldini, 2005; Rambaldini, 2006). Même si, dans le cadre du programme de rétablissement, la population était estimée à entre 200 et 500 individus (Équipe de rétablissement de la chauve-souris blonde [ERCSB], 2008), une telle estimation n'apparaît pas dans le document mentionné en référence (Rambaldini et Brigham, 2004). Rambaldini (2006) a indiqué qu'« au moins » 250 chauves-souris blondes vivent dans la vallée de l'Okanagan pendant l'été, en se fondant sur les relevés des sites de repos. Toutefois, il s'agit probablement d'une sous-estimation de la population totale, étant donné que plusieurs autres sites occupés par l'espèce n'ont pas été pris en compte. D'autre part, la plupart des individus capturés étaient des mâles, même s'il y avait quelques femelles reproductrices et des jeunes. Le nombre connu de chauves-souris blondes semble avoir augmenté au Canada depuis 2000 en raison de l'intensification des activités de recherche. Même si de nombreuses activités ont été consacrées à la recherche de chauves-souris sur le terrain et à la recherche en général sur l'espèce dans les années 1980 et 1990, l'augmentation du nombre de mentions n'indique probablement pas une réelle augmentation de la population, mais plutôt une meilleure connaissance des sites de repos.

Il n'y a pas de nouvelles données en ce qui concerne la biologie reproductive, le profil démographique des populations, les sites d'hivernage, etc. De récents relevés ont permis de mieux comprendre l'utilisation de l'habitat par la chauve-souris blonde. Les individus de l'espèce sont des généralistes opportunistes, cherchant de la nourriture dans les milieux indigènes dégagés ou encombrés (c.-à-d. les prairies, les steppes arbustives et les milieux de pins ponderosa), les champs agricoles (p. ex. les pâturages de ranch, les vignobles et les vergers), les talus d'éboulis et les chemins de gravier se trouvant généralement à moins de un kilomètre des sites de repos. Il semble néanmoins que ces chauves-souris préfèrent les milieux indigènes pour se nourrir (Rambaldini, 2005; idem, 2006). L'espèce cherche de la nourriture principalement dans les milieux de purshies tridentées et de stipes chevelus. On estime qu'environ de 60 à 72 % de ces milieux ont été convertis à l'agriculture (principalement des vignobles) ou urbanisés depuis 1860 (Lea, 2008; ERCSB, 2008). La conversion des milieux se poursuit d'ailleurs à un taux annuel supérieur à 4 % (ERCSB, 2008). L'Équipe de rétablissement de la chauve-souris blonde (ERCSB) (2008) n'a pas pu déterminer les caractéristiques de l'habitat essentiel à cause des connaissances limitées sur les sites visés. Même si l'habitat naturel de la chauve-souris blonde continue de subir un déclin depuis le dernier rapport de situation, on ne dispose que de peu de preuves à cet égard, et ce rapport indiquait d'ailleurs qu'à une localité particulière les chauves-souris cherchaient de la nourriture dans les vignobles et qu'elles peuvent survivre dans les milieux modifiés par l'humain, comme les champs agricoles (Rambaldini, 2006).

Menaces :*Changement de la nature ou la gravité des menaces :*oui non inc.

Explication :

Les chauves-souris blondes continuent d'être menacées par la perte des milieux où elles se nourrissent à cause de la croissance rapide de la population humaine, de l'expansion urbaine, des activités récréatives et de l'agriculture (particulièrement les vignobles). La gravité de ces menaces n'a pas augmenté depuis la dernière évaluation, et elle n'a pas diminué non plus. Les milieux naturels subissent cependant une immense pression dans cette région. Aucune donnée n'indique que la répartition ou l'abondance de la chauve-souris blonde n'ait changé en réponse à ces menaces continues, ni que les sites de repos ne soient en train de subir un déclin significatif. Il se pourrait que le syndrome du nez blanc, une mycose qui a été associée à la mortalité massive des chauves-souris en hibernation dans l'est de l'Amérique du Nord, se propage en Colombie-Britannique, auquel cas les chauves-souris blondes seraient potentiellement vulnérables durant l'hibernation dans des grottes (US Geological Survey, 2009). Étant donné qu'on ne connaît rien de l'écologie de l'hivernage pour les chauves-souris blondes au Canada, on ne sait pas si elles seront sensibles à la maladie si cette dernière devait atteindre la vallée de l'Okanagan; l'importance de cette menace demeure inconnue.

Protection :*Changement de la protection actuelle :*oui non

Explication :

On a terminé une ébauche de programme de rétablissement de la chauve-souris blonde au Canada (ERCSCB, 2008), mais cette ébauche n'a entraîné aucun changement dans la protection en vigueur, à ce jour.

Immigration de source externe :*Immigration de source externe constatée :*oui non

Explication :

Bien qu'on ne dispose d'aucune indication directe d'immigration, on a signalé la présence de chauves-souris blondes dans le nord-ouest des États-Unis, à quelques kilomètres de la frontière, et, compte tenu de leur mobilité, elles pourraient facilement voler jusqu'au Canada. Par conséquent, les possibilités que des individus immigrer au Canada sont grandes s'il y a des milieux pouvant les accueillir (ERCSCB, 2008). Le programme de rétablissement suppose que la population canadienne fait probablement partie d'une plus grande population se trouvant dans l'État de Washington, où elle est classée « S2S3 », mais très peu de travail a été fait dans cet État, et on a découvert peu d'indices portant à croire que des chauves-souris blondes vivent dans le nord de l'État, près de la frontière canadienne. Il semble donc plutôt que l'immigration de source externe soit moins probable que ne l'avait supposé le COSEPAC en 2000. Qui plus est, une telle immigration ne devrait pas être envisagée, étant donné la perte continue d'habitat qui se produit au Canada.

Analyse quantitative :*Changement quant à la probabilité de disparition du pays :*oui non inc.

Précisions :

Aucune

Sommaire et autres points à examiner : [p. ex. les activités de rétablissement]

L'aire de répartition canadienne représente moins de 1 % de l'aire de répartition totale de l'espèce. La plupart des gîtes de jour de la chauve-souris blonde observés au Canada se trouvent sur les terres de la bande indienne d'Osoyoos (Nk'Mip).

En résumé, sur le plan positif, on a récemment découvert l'existence de nombreux autres individus et sites, et, en plus, d'autres sites de repos ont été découverts ou leur existence est présumée. Cependant, tous se trouvaient à l'intérieur de l'aire de répartition principale de l'espèce et n'ont pas permis d'agrandir la zone d'occurrence ou la zone d'occupation connues de l'espèce. Sur le plan négatif, les mentions portaient principalement sur des mâles, et il y a perte continue des milieux naturels. Il y a des milieux potentiellement propices à l'espèce, à l'extérieur de la zone d'occurrence connue, mais des relevés ciblés n'ont pas encore été effectués dans ces endroits. On ne sait pas dans quelle mesure la population canadienne actuelle dépend, ou dépendra à l'avenir, d'une immigration en provenance de l'État de Washington, mais on présume que cette dépendance est faible. L'immigration de source externe ne devrait pas être considérée comme pertinente, parce que la perte continue d'habitat au Canada annule les possibilités d'immigration qui augmenteraient l'effectif de la population.

En 2000, le critère B a été appliqué lors de l'évaluation de la chauve-souris blonde par le COSEPAC. Même si aucune explication n'est fournie dans le rapport, l'évaluation a probablement pris en considération les trois gîtes de jour connus et le déclin continu subi par l'habitat.

Liste des experts contactés pour une révision du présent sommaire :

*Signifie que des renseignements ont été fournis par l'expert contacté.

Le sommaire du statut de l'espèce a été envoyé aux autorités suivantes aux fins de révision :

- le Service canadien de la faune
- l'Agence Parcs Canada
- l'Équipe de rétablissement de la chauve-souris blonde (ERCSB)
- la Province de la Colombie-Britannique
- l'Équipe de rétablissement/programme de conservation des vallées de l'Okanagan-Sud/Similkameen.

Consultations :

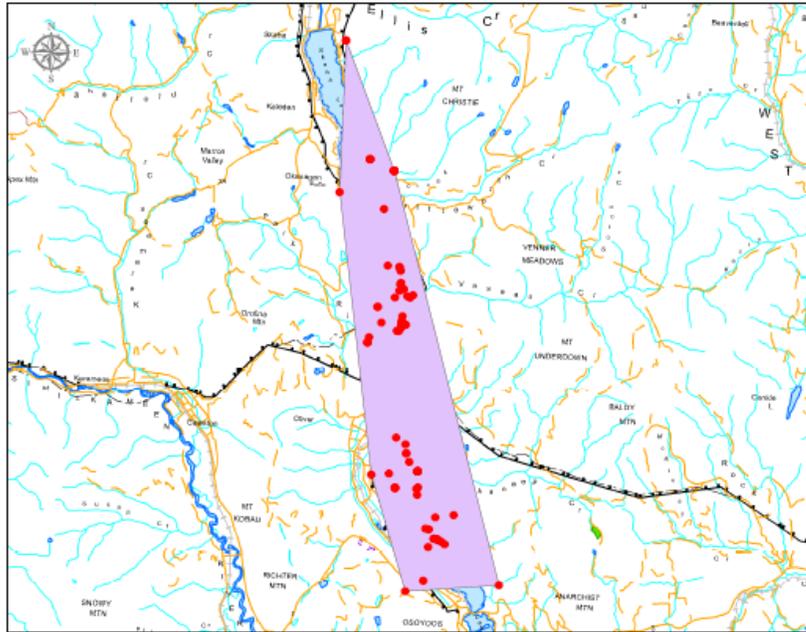
Gouvernement de la Colombie-Britannique; Orville Dyer (président de l'équipe de rétablissement), Dave Fraser (Centre de données de la conservation de la Colombie-Britannique).

Sources d'information :

- COSEPAC 2010. Recherche d'espèces sauvages : Chauve-souris blonde (*Antrozous pallidus*).
http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/searchdetail_e.cfm?id=165&StartRow=1&boxStatus=All&boxTaxonomic=All&location=All&change=All&board=All&commonName=pallid%20bat&scienceName=&returnFlag=0&Page=1
- COSEPAC 2000. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la chauve-souris blonde (*Antrozous pallidus*) au Canada – Mise à jour, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, v + 17 p.
(www.registrellep.gc.ca/status/status_f.cfm)
- Lea, T. 2008. Historical (pre-settlement) ecosystems of the Okanagan Valley and Lower Similkameen Valley of British Columbia – pre-European contact to the present, *Davidsonia* 19(1):3–36
- Équipe de rétablissement de la chauve-souris blonde (ERCSB).2008. Programme de rétablissement de la chauve-souris blonde (*Antrozous pallidus*) en Colombie-Britannique. Préparé pour le Ministry of Environment de la Colombie-Britannique, Victoria, C.-B., 18 p.
- Rambaldini, D.A. 2005. The ecology of torpor use by pallid bats (*Antrozous pallidus*) at the northern extreme of the species' range, thèse de maîtrise, University of Regina.
- Rambaldini, D.A. 2006. Rapport inédit préparé pour la Osoyoos (Nk'Mip) Indian Band (Oliver), le Ministry of Environment de la Colombie-Britannique (Penticton), et le Service canadien de la faune (Delta), 82 p.
- Rambaldini, D.A., et R.M. Brigham. 2004. Habitat use and roost selection by Pallid bats (*Antrozous pallidus*) in the Okanagan Valley, British Columbia Final Report prepared for the British Columbia Ministry of Land, Water and Air Protection, Osoyoos (Nk'Mip) Indian Band, World Wildlife Fund, Service canadien de la faune, Habitat Conservation Trust Fund, The Nature Trust of British Columbia, et le Public Conservation Trust Fund, 65 p.
- Rambaldini, D.A., et R.M. Brigham. 2008. Torpor use by free-ranging pallid bats (*Antrozous pallidus*) at the northern extent of their range, *J. Mammal* 89: 933-941.
- U.S. Geological Survey. 2009. White-Nose Syndrome threatens the survival of hibernating bats in North America. Publications of the US Geological Survey, University of Nebraska, Lincoln. Disponible à :
<http://digitalcommons.unl.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1025&context=usgspubs>.



BC Conservation Data Centre - Pallid Bat Extent of Occurrence using a minimum convex polygon (MCP)



- Legend**
- Pallid Bat observations
 - Pallid bat MCP

**Extent of Occurrence:
244 sq km**

Occurrence data is updated frequently. This map should be considered out of date after February 23, 2010.

The absence of data in any particular area does not necessarily mean that species is not present.

For more information about the BC CDC visit <http://www.gov.bc.ca/cdc>

Index Map



MAP COMPILATION
Projection: Albers Equal Area Conic
Datum: NAD 83



Province of British Columbia
Ministry of Environment
Sept 10, 2010

Veillez voir la traduction française ci-dessous :

BC Conservation Data Centre – Pallid Bat Extent of Occurrence using a minimum convex polygon (MCP) = Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique – Zone d'occurrence de la chauve-souris blonde au moyen d'un polygone convexe minimum

Legend = Légende

Pallid Bat observations = Observations de chauves-souris blondes

Pallid Bat MCP = Polygone convexe minimum – chauve-souris blonde

Extent of Occurrence: 244 sq km = Zone d'occurrence : 244 km carrés

Occurrence data is updated frequently. This map should be considered out of date after February 23, 2010. = Les données sur l'occurrence sont mises à jour fréquemment. Cette carte devrait être considérée comme périmée après le 23 février 2010.

The absence of data in any particular area does not necessarily mean that species is not present. = L'absence de données dans une région quelconque ne signifie pas nécessairement que l'espèce n'y est pas présente.

For more information about BC CDC, visit: <http://www.env.gov.bc.ca/cdc/> = Pour obtenir plus de renseignements sur le CDC de la Colombie-Britannique, visitez le site : <http://www.env.gov.bc.ca/cdc/>

Index Map = Carte-index

Province of British Columbia = Province de la Colombie-Britannique

Ministry of Environment = Ministère de l'Environnement

Sept. 10, 2010 = 10 sept. 2010

Kilometers = kilomètres

MAP COMPILATION = COMPILATION CARTOGRAPHIQUE

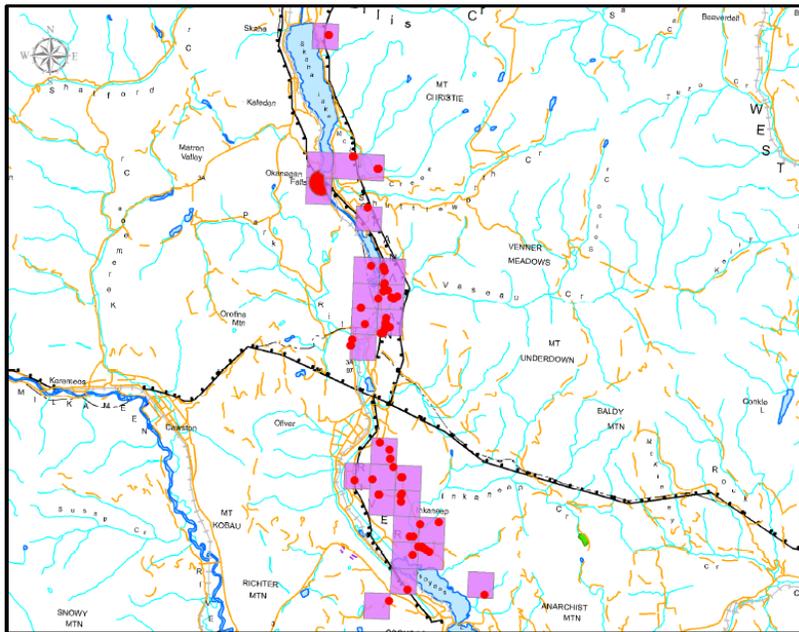
Projection : Albers Equal Area Conic = Projection : équivalente conique d'Albers

Datum : NAD 83 = Système de référence : NAD 83

Figure 1. Zone d'occurrence de la chauve-souris blonde au Canada.



**BC Conservation Data Centre - Pallid Bat Area of Occupancy
using 2 km by 2 km grid**



- Legend**
- Pallid Bat observed locations
 - Pallid Bat source poly
 - Area of Occupancy

**Area of Occupancy:
36 cells = 144 sq km**

Occurrence data is updated frequently.
This map should be considered out of
date after February 23, 2010.

The absence of data in any particular area
does not necessarily mean that species is
not present.

For more information about the BC CDC visit
<http://env.gov.bc.ca/cdc>

Index Map



MAP COMPILATION
Projection: Albers Equal Area Conic
Datum: NAD 83



Province of British Columbia
Ministry of Environment
August 23, 2010

Veillez voir la traduction française ci-dessous :

BC Conservation Data Centre – Pallid Bat Area of Occupancy using 2 km by 2 km grid = Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique – Zone d'occupation de la chauve-souris blonde au moyen d'une grille de 2 km par 2 km

Legend = Légende

Pallid Bat observed locations = Localités où la chauve-souris blonde a été observée

Pallid Bat source poly = Polygone source

Area of Occupancy = Zone d'occupation

Area of Occupancy: 36 cells = 144 sq km / Zone d'occupation : 36 parcelles = 144 km carrés

Occurrence data is updated frequently. This map should be considered out of date after February 23, 2010. = Les données sur l'occurrence sont mises à jour fréquemment. Cette carte devrait être considérée comme périmée après le 23 février 2010.

The absence of data in any particular area does not necessarily mean that species is not present. =

L'absence de données dans une région quelconque ne signifie pas nécessairement que l'espèce n'y est pas présente.

For more information about BC CDC, visit: <http://www.env.gov.bc.ca/cdc/> = Pour obtenir plus de renseignements sur le CDC de la Colombie-Britannique, visitez le site : <http://www.env.gov.bc.ca/cdc/>

Index Map = Carte-index

Province of British Columbia = Province de la Colombie-Britannique

Ministry of Environment = Ministère de l'Environnement

Sept. 10, 2010 = 23 août 2010

Kilometers = kilomètres

MAP COMPILATION = COMPILATION CARTOGRAPHIQUE

Projection : Albers Equal Area Conic = Projection : équivalente conique d'Albers

Datum : NAD 83 = Système de référence : NAD 83

Figure 2. Indice de la zone d'occupation de la chauve-souris blonde au Canada.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Antrozous pallidus

Chauve-souris blonde

Pallid Bat

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, l'âge moyen des parents dans la population; indiquer si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2008] est utilisée)	2 ans
Y a-t-il un déclin continu [observé, déduit ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Inconnu
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq années ou deux générations].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, déduit ou souçonné] de [réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	Nul – L'augmentation apparente de la taille de la population connue est probablement due à l'effort de recherche déployé, plutôt qu'à une réelle augmentation de la population.
Pourcentage [prévu ou souçonné] de [réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	Inconnu. Bien qu'il y ait eu une perte continue de l'habitat au cours des dix dernières années, rien ne permet d'affirmer que la population ne subisse un déclin.
Pourcentage [observé, estimé, déduit ou soupçonné] de [réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?	Inconnu
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Peu probable

Information sur la répartition

Valeur estimée de la zone d'occurrence (polygone convexe minimum)	244 km ²
Indice de zone d'occupation (IZO)	144 km ²
La population totale est-elle très fragmentée?	Non
Nombre de localités*	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, déduit ou prévu] de la zone d'occurrence?	Peu probable
Y a-t-il un déclin continu [observé, déduit ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, déduit ou prévu] du nombre de populations?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, déduit ou prévu] du nombre de localités*?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, déduit ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui, de l'étendue et de la qualité

* Voir les définitions et abréviations sur le [site Web du COSEPAC](#) et les lignes directrices de l'[UICN 2010](#) (en anglais seulement, terme anglais : *location*) pour obtenir plus de renseignements sur ce terme.

Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	Non

Nombre d'individus matures (dans chaque population)

Population	Nombre d'individus matures
Rambaldini (2006)	Au moins 250, mais moins de 1 000

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	Analyse non effectuée
--	-----------------------

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)

Perte, fragmentation et détérioration de l'habitat à cause de l'urbanisation et l'exurbanisation continues, des activités récréatives et de l'agriculture (particulièrement les vignobles) et syndrome du nez blanc, qui représente une menace future potentielle.
--

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Statut des populations de l'extérieur : Non en péril aux États-Unis; statut inconnu dans l'État de Washington.	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Possible
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Oui
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Peu probable
La possibilité d'une immigration de populations externes existe-t-elle?	Peu probable, compte tenu du déclin continu de l'habitat au Canada

Statut existant

COSEPAC : Espèce menacée (novembre 2010)
--

Statut et justification de la désignation

Statut : Espèce menacée	Code alphanumérique : D1
Justification de la désignation : Cette chauve-souris relativement grosse et rare ne se trouve que dans la steppe arbustive semi-aride du sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. Le nombre connu d'individus a augmenté depuis la dernière évaluation, mais cette augmentation peut être attribuée à une meilleure connaissance des sites de repos et à la multiplication des relevés. Néanmoins, on pense toujours que la population est petite (moins de 1 000 individus), que les escarpements disponibles pour que les individus se reposent sont très limités et que les milieux où les individus se nourrissent subissent un déclin continu.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) Sans objet – aucun signe de déclin du nombre d'individus matures.
Critère B (aire de répartition peu étendue et déclin ou fluctuation) : Correspond aux critères B1 et B2, étant donné la petite zone d'occurrence et le faible indice de zone d'occupation, mais à un seul des trois sous-critères (déclin continu de l'habitat).
Critère C (petite population et déclin du nombre d'individus matures) Sans objet – aucun signe de déclin du nombre d'individus matures.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) : Correspond au critère D1, parce que, selon l'estimation la plus vraisemblable de la population, il y a de 250 à 1 000 individus matures.
Critère E (analyse quantitative) : Sans objet.



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2010)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien
de la faune

Canadian Wildlife
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.